SPORT-BOULES: TIRS SPORTIFS

Cher Confrère,

Vous allez pratiquer un examen en vue de la délivrance du certificat de non contre-indication à la pratique du SPORT-BOULES : TIRS SPORTIFS.

Ce document regroupe les données de l'examen clinique préconisé par la Commission Nationale Médicale de la Fédération Française de Sport-Boules.

Souvent peu connu, le secteur sportif du Sport-Boules comporte des épreuves de tir au cours desquelles le joueur va maintenir sa fréquence cardiaque maximale pendant plusieurs minutes : tir à cadence rapide, tir progressif et tir en relais. Il est donc nécessaire d'effectuer un examen cardio-vasculaire complet.

Le Sport-Boules étant un sport asymétrique, l'examen de la statique est important, en particulier chez les jeunes.

- Interrogatoire:

antécédents personnels médicaux : antécédents personnels chirurgicaux :

antécédents familiaux :

- Vaccinations:

BCG (date): date du dernier test tuberculinique avec résultat:

DTP (date) : Hépatite B (date) :

- Examen clinique:

Statique : membres supérieurs :

membres inférieurs:

bassin : rachis :

Poids = kg Taille = cm Taille assis = cm

Test de souplesse : distance mains-sol = cm

Acuité Visuelle : sans correction OG = /10 OD = /10

avec correction OG = /10 OD = /10

Etat dentaire:

Auscultation cardiaque : Auscultation pulmonaire :

Pression Artérielle : au repos = / après test de Ruffier = /

Test de Ruffier Dickson : le test consiste à effectuer 30 flexions sur les jambes en 45 secondes. L'indice de Ruffier est calculé en fonction des paramètres suivants :

P0 = fréquence cardiaque au repos

P1 = fréquence cardiaque à la fin des 30 flexions

P2 = fréquence cardiaque après 1 minute de récupération

Indice de Ruffier = (P0 + P1 + P2) - 200

- ECG de repos : à partir de 40 ans, sauf pour les joueurs classés haut niveau (POLE FRANCE seniors et jeunes et POLE ESPOIRS) et les féminines sélectionnées en équipe de France pour lesquels l'ECG est obligatoire quel que soit l'âge. Epreuve d'effort si facteurs de risque, surtout après 45 ans.

A l'issue de cet examen, si le joueur est apte à la pratique du SPORT-BOULES: TIRS SPORTIFS, veuillez compléter sa licence en apposant votre nom, votre numéro national d'inscription à l'Ordre des Médecins et votre signature. Un deuxième tampon et une deuxième signature seront nécessaires en cas de surclassement simple.

Dorénavant, votre patient est susceptible de subir des contrôles anti-dopage. N'oubliez pas de vérifier la conformité de chacune de vos prescriptions.